

Image not found or type unknown



Facture impayée d'un client

Par **mimi**, le **09/12/2010 à 18:59**

Bonjour,rrnUn client doit à mon entreprise une facture depuis 2 ans (900 €). J'ai demandé à un huissier d'intervenir.. sans résultat. Le client a rejeté l'injonction de payer. Maintenant c'est le Tribunal d'instance qui vient d'être saisi. rnJ'ai réalisé des travaux chez ce client en urgence suite à un sinistre. Je n'ai pas de devis signé. Par contre il n'a jamais contesté la facture, ni les travaux... sauf depuis que je lui réclame la facture.rnIl remet en cause le montant élevé ! rnJe voulais savoir :rn-est ce j'ai une chance de gagner ? rn- suis-je obligé de prendre un avocat ?rn- Et surtout si je perd... est ce que je dois payer les honoraires d'avocat du client en question ?rnMerci de m'éclairer sur ces sujets.... et éventuellement me guider dans cette procédure...rnMille mercirnCdt

Par **mimi493**, le **10/12/2010 à 01:41**

ça fait deux ans que vous avez émis la facture ? Si oui, la prescription va vous poser problème.rnVous pouvez effectivement être condamné à payer les frais de justice de votre adversaire mais aussi être condamné pour procédure abusive à verser des dommages et intérêts.rnrnPourquoi le tribunal d'instance, la somme due est supérieure à 4000 euros ? et sans devis ni ordre de réparation ?